

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **12 JUIN 2018**

Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 17

Point 19 de l'Ordre du Jour :

CRÉATION du DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU) *Approches Psychologiques et Interdisciplinaires des malades du Cancer et leurs entourages (APIC)*

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 18

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création du Diplôme d'Université (DU) *Approches psychologiques et Interdisciplinaires des malades du cancer et de leurs entourages (APIC)*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	20
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	13
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	8

Fait le 12 juin 2018


Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Transmis au Recteur Chancelier le **14 JUIN 2018**

Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 18

Point 25 de l'Ordre du Jour :

SCHÉMA DIRECTEUR de la VIE ÉTUDIANTE*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 19

Objectifs du Schéma Directeur de la Vie Étudiante

Le Schéma Directeur de la vie étudiante doit être annexé au contrat d'Établissement. Il vise à :

- dynamiser la vie étudiante – en lien avec la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)
- établir un bilan de l'existant en matière de Vie Étudiante à l'Université de Lorraine et hors Université de Lorraine en mettant en avant la transversalité
- imaginer des ambitions et actions sur 5 ans, les prioriser et assurer le suivi à l'aide d'indicateurs

- Son périmètre est celui de la Lorraine Académique
- L'Université de Lorraine va assurer le pilotage du schéma et des actions

Fixer les ambitions de la vie étudiante

Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives.

- qualité de vie étudiante
- catalyseur de la formation des citoyens
- facilitateur de la réussite étudiante
- vecteur de l'attractivité

Il est rédigé sous forme de fiches actions.

Les 9 axes retenus contribuent aux ambitions

- **Axe 1 - Santé - social**

Promouvoir des dispositifs de santé et d'action sociale à destination des étudiantes et des étudiants sur le territoire

- **Axe 2 - Activités physiques et sportives**

Favoriser les activités sportives pour tous, tant dans le sport "loisir" et de santé que dans l'accompagnement de l'accès au sport de haut niveau et à la compétition

- **Axe 3 - Cultures**

Promouvoir l'accès à une offre culturelle (artistique et scientifique), à la pratique et à la création, ainsi que le développement de projets favorisant la construction d'un rapport critique à la connaissance

- **Axe 4 - Égalité diversité**

Sensibiliser, former et engager les étudiants et les étudiantes et leurs associations à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité et la diversité

- **Axe 5 - Vie associative et initiatives étudiantes**

Stimuler et accompagner les initiatives et la vie des associations sur le territoire lorrain, favoriser l'engagement étudiant et renforcer les situations de solidarité entre étudiantes et étudiants en vue d'une meilleure intégration et réussite (vivre ensemble)

- **Axe 6 - Accueil des publics spécifiques**

Promouvoir les régimes spéciaux d'études, la césure et les dispositifs offerts aux étudiant.es afin de favoriser l'accueil et la réussite des publics spécifiques (Sportifs et artistes de haut niveau, Internationaux, Situation de handicap, étudiantes et étudiants salariés...)

- **Axe 7 - Mobilité – Transports**

S'assurer que les besoins de mobilité des étudiantes et des étudiants sont pris en compte dans les schémas de transport en favorisant les mobilités alternatives

- **Axe 8 - Hébergement - restauration**

Déployer des infrastructures et des services adaptés aux attentes des étudiantes et des étudiants d'aujourd'hui et de demain

- **Axe 9 – Rythme de vie - rythme d'études**

Adapter les rythmes d'études pour permettre l'amélioration de la qualité de vie étudiante

Mise en œuvre

- **Comité de pilotage** : Commission territoriale de gestion de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), afin de veiller à la cohérence entre l'utilisation de la CVEC et le Schéma Vie Étudiante en Lorraine avec : Université de Lorraine ; le CROUS ; les Partenaires territoriaux
- **Animation politique de l'Université de Lorraine** : Vice-Présidente Vie Universitaire et Vice-Présidente Étudiant avec le Conseil de la Vie Universitaire (CVU)
- **Portage des axes** : par service, groupes de travail de la commission Qualité de Vie au Travail en lien avec les composantes et l'ensemble de la communauté universitaire
- **Bilan annuel** : en CVU et en commission territoriale

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2018-2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 13 juin 2018

Le Président
Pierre MUTZENHARDTTransmis au Recteur Chancelier le **14 JUIN 2018**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **12 JUIN 2018**

Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 19

Point 27 de l'Ordre du Jour :

CONTINGENT CS et TAUX de RÉMUNÉRATION des ENSEIGNANTS INVITÉS à compter de l'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

Document transmis aux Administrateurs

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le recrutement, à compter de l'année universitaire 2018-2018, d'enseignants-chercheurs invités selon les modalités suivantes :

- une campagne unique organisée pour les invités LUE, sur contingent spécifique et sur poste vacant ;
- un contingent spécifique à hauteur de 24 mois ;
- une rémunération pour les invités LUE, contingent et poste vacant selon le tableau ci-dessous en référence à la grille des Enseignants-Chercheurs modifié par le Décret n°2017-853 du 6 mai modifiant et fixant l'échelonnement indiciaire afférent à divers corps et emplois de catégorie A de la fonction publique de l'Etat (Articles 10 et 11) :

Grade	Catégorie	Echelon	INM	Rémunération brute	Coût chargé
MCF CN	Invité Maître de Conférences <i>(proposée uniquement pour les invités sur postes vacants)</i>	5	673 682	3 147.44€ 3 195.87€	4 485€ 4 554€
PR 1C	Invité Professeur des Universités <i>(proposée pour les invités LUE, sur contingent et sur postes vacants)</i>	1	821 825	3 839.24€ 3 865.95€	5 470€ 5 509€
PR 1C	Invité Professeur des Universités <i>(proposée pour les invités LUE, sur contingent et sur postes vacants)</i>	Hors échelle - chevron 1	1115 1119	5 214.07€ 5 243.65€	7 430€ 7 472€

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 juin 2018

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Transmis au Recteur Chancelier le 14 JUIN 2018

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **12 JUIN 2018**

Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 20

Point 28 de l'Ordre du Jour :

INTITULÉS DE DOCTORAT et d'HABILITATION à DIRIGER des RECHERCHES (HDR)

Document transmis aux Administrateurs

Délibération CA 2018 / 06 / 12 - 20

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le complément des intitulés de Doctorat et d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), sur la durée de l'accréditation 2018/2022, figurant sur les diplômes délivrés suivants :

- Doctorat + HDR :
 - Génie des procédés, des produits et des molécules ;
 - Energie et Mécanique;
- HdR :
 - Langues, Littératures et Civilisations.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	16
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 juin 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Transmis au Recteur Chancelier le **14 JUIN 2018**

Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 21

Point 29 de l'Ordre du Jour :

COMPOSITION des CONSEILS des ÉCOLES DOCTORALES :

Documents transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 20 à 25

- ❖ BioSE (Biologie – Santé – Environnement)
- ❖ IAEM (Informatique, Automatique, Électronique-Électrotechnique et Mathématiques)
- ❖ SJPEG (Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion)
- ❖ SLTC (Sociétés, Langages, Temps, Cultures)
- ❖ Humanités nouvelles-Fernand Braudel
- ❖ C2MP (Chimie Mécanique Matériaux Physique)

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la composition des conseils des Écoles Doctorales :

- ❖ BioSE (Biologie – Santé – Environnement)
- ❖ IAEM (Informatique, Automatique, Électronique-Électrotechnique et Mathématiques)
- ❖ SJPEG (Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion)
- ❖ SLTC (Sociétés, Langages, Temps, Cultures)
- ❖ Humanités nouvelles-Fernand Braudel
- ❖ C2MP (Chimie Mécanique Matériaux Physique).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	16
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 juin 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 14 JUIN 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 13 juin 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 14 JUIN 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **12 JUIN 2018**

Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 22

Point 30 de l'Ordre du Jour :

ADHÉSION aux PRINCIPES de la MAGNA CHARTA UNIVERSITATUM

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 26

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la candidature de l'Université de Lorraine en vue de l'adhésion aux principes de la Magna Charta Universitatum.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 juin 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Transmis au Recteur Chancelier le **14 JUIN 2018**